



Enseignement Catholique
de Vendée

Proposition de Préambule

M-H GAVREL / novembre 2008

Association « **dénomination** »

Préambule

Histoire

C'est dans l'Histoire que s'enracinent l'actualité et l'avenir de l'association.

L'Enseignement catholique a construit une longue tradition de l'offre faite aux familles, en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants. Le panorama historique qui suit, veut en incarner le récit dans la réalité de notre pays, mais aussi d'un département où notre institution s'est fortement implantée: la Vendée.

« Ancêtres des classes maternelles et enfantines, créées au milieu du XIX^e siècle, à l'intention des bourgs ouvriers des grandes agglomérations, ces « salles d'asile » vont connaître un franc succès dans un certain nombre de communes peuplées. Leur réussite tient à la capacité d'occuper utilement, de manière éducative, jusqu'à des centaines de jeunes enfants à la fois, selon une méthode uniforme, mise au point dans la décennie 1840 et quasiment immuable à travers toute la France /.../ En Vendée, ces salles d'asile s'ouvrent vers le milieu du siècle à Fontenay, Luçon, Bouin, Noirmoutier... L'élan est donné notamment par les Filles de la Sagesse. Les salles d'asile se multiplieront par la suite. Nous savons par exemple, combien est appréciée la salle d'asile qui s'ouvre, en 1860, dans une localité comme St Michel en L'Herm où, obligées d'aller travailler avec leurs maris dans les prises (terres prises sur la mer), les mamans doivent laisser leurs enfants sans surveillance à la maison », L'Enseignement catholique de Vendée, au fil de l'histoire... », Ed SILOË, 1998, pp 155-156.

L'Enseignement catholique primaire s'est développé dans les diocèses français, sous l'impulsion des différents charismes fondateurs de nombreuses congrégations masculines et féminines. Nous pouvons citer l'exemple de l'initiative du Père Monnereau, fondateur de la Congrégation des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie, dites sœurs de Mormaison. En réponse à des besoins non couverts par la société, elles créent et font vivre 150 écoles selon leur charisme fondateur. Implantées au plus près de la population des campagnes vendéennes, elles se dévouent à l'éducation des filles et des plus pauvres.

C'est le cas de l'école Notre Dame aux Essarts créée en 1... par les Filles de la Sagesse. L'école sera reprise par la sœurs de Mormaison en 1...

(Chaque diocèse peut ainsi illustrer les traces de l'histoire de l'EC dans son département).

Historique du projet d'accueil des tout-petits par l'Enseignement catholique

L'école « **dénomination** » accueille des jeunes enfants depuis « **année d'ouverture de l'école** ». Au fil des siècles et des exigences sociales, politiques et ministérielles, le cadre et les programmes de l'Ecole maternelle, auxquels obéit notre école de par son contrat avec l'Etat depuis 19..., ont évolué.

L'offre faite par l'école « **dénomination** » aux familles, en a tenu compte régulièrement et s'est adaptée.

Un souffle éducatif

Dans notre département majoritairement rural, le travail des femmes à la ferme, mais aussi à l'usine, et dans le commerce est particulièrement développé et la scolarisation des tout-petits est forte.

Dans notre diocèse, les familles de toutes les catégories sociales fréquentent les écoles catholiques. Cette réalité repose sur l'histoire locale dans l'Ouest de la France, en particulier, mais aussi dans d'autres régions.

Depuis les années 1960, on observe que la réputation de l'Ecole maternelle n'est plus à faire et sa fréquentation est très forte. Elle est quasiment totale pour les enfants à partir de trois ans et accueille désormais toutes les classes sociales représentées en France.

Dans certaines régions, à l'exemple de l'Ouest, le taux de scolarisation des enfants de deux ans, âge légal en France de l'entrée à l'Ecole maternelle, s'élève à 50 % de la classe d'âge. C'est le cas en Vendée en 1993. Ailleurs, ce taux est plus faible.

Pour des raisons économiques et politiques, depuis plusieurs années, le Ministère a incité les rectorats à abaisser ce taux de fréquentation. En conséquence, les académies ont fixé des règles strictes pour le comptage de ces élèves dans le calcul des effectifs pour les décisions de carte scolaire. Le maître mot est devenu : ne pas augmenter et même abaisser le nombre d'enfants de deux ans scolarisés.

En conséquence, beaucoup d'enfants ne sont scolarisés qu'à partir de la rentrée scolaire, et certains ne peuvent entrer à l'école avant l'âge de deux ans et demi. C'est le cas dans l'école « [dénomination](#) ». Les parents doivent trouver une autre solution en attendant, lorsque les deux parents travaillent.

Pour des raisons économiques, un certain nombre de familles ne peuvent se résoudre bien longtemps au congé parental. L'école est le moyen de garde le plus utilisé. Les autres moyens de garde sont insuffisamment développés et peu coordonnés sur le territoire.

Ces dernières années, la situation a encore évolué. L'accroissement de la dette publique, la recherche de coupes drastiques dans tous les domaines gérés par l'Etat, a entraîné la réduction des moyens de carte scolaire à tous les niveaux. La perspective d'économies substantielles incite l'Etat à se désengager progressivement de la prise en charge des plus jeunes par l'Ecole.

Par ailleurs, des directives nationales et européennes encouragent le maintien et le retour au travail des mères, pour plusieurs raisons :

- *Soutenir l'économie,*
- *Réduire la précarité*
- *Prévenir et réduire la violence familiale et sociale, générée par les problèmes économiques et la précarité des situations familiales, en particulier monoparentales.*
- *Soutenir le développement des enfants issus de familles démunies sur le plan éducatif.*

La situation administrative évolue vite.

L'inspection académique annonce les nouvelles règles de comptage des effectifs pour la carte scolaire rentrée 2009 : les enfants de deux ans ne sont plus comptabilisés. Ils peuvent néanmoins être inscrits et accueillis, là où la qualité de leur prise en charge est possible (taille de l'effectif, moyens en personnel, ...).

Quelle solution à la rentrée 2009 pour les enfants qui ne pourront être scolarisés ?

Le 200., le Ministre de l'Education nationale annonce que désormais l'âge d'entrée à l'école maternelle en France est repoussé à trois ans révolus.

Mais alors, quelle(s) solution(s) pour les enfants et pour leurs familles ?

Les besoins des parents en matière d'accueil et de garde pour leurs jeunes enfants de 3 mois à 3 ans s'accroissent encore. En 2007, l'Etat édicte la loi du droit opposable à la garde d'enfants qui s'appliquera en 2012, car la société n'est pas prête concrètement pour faire face à la demande.

A côté des créations que ne manquent pas de faire les pouvoirs publics et des entreprises privées, il y a place pour des initiatives originales. **L'Enseignement catholique, fort de sa tradition éducative et de son savoir faire, peut être innovant. Des responsables de communautés éducatives réfléchissent aux enjeux et perspectives.**

Contexte particulier pour l'école « dénomination ».

EX : L'école Notre Dame de ... propose déjà un projet d'accueil particulier pour les enfants de moins de trois ans scolarisés. Les classes sont saturées et les moyens en personnel ne couvrent pas tous les besoins des deux classes qui accueillent des PS. Le projet éducatif est encore développé pour s'adapter aux besoins des enfants.

Un projet immobilier est engagé afin de prendre en charge les enfants dans de bonnes conditions à la rentrée 2009. Mais devant l'augmentation de population de la commune, la liste des inscriptions enregistrées pour la rentrée 2009, déjà il apparaît que des demandes pourraient être difficilement prise compte faute de moyen/enseignant supplémentaire. Des problèmes d'accueil se poseront réellement à partir de janvier 2010.

Création d'une association

Au Préambule du Statut de l'Enseignement catholique de France (14 mai 1992), on peut lire :
« L'Enseignement catholique a la volonté de mettre son projet éducatif fondé sur un sens chrétien de l'homme au service de la société ».

En juillet 2008, devant les évolutions de la société et les besoins non couverts, considérant qu'il y a un enjeu de politique éducative pour l'enseignement catholique, la CNEC décide que l'accueil de la Petite Enfance est un nouveau défi à relever et à faire vivre en appui sur les atouts de l'institution : sa tradition éducative, la force de son réseau faite de l'expérience d'établissements et des aides des instances diocésaines et nationales.

En conséquence et considérant l'orientation des Assises 'Une école pour toute la vie', un texte est rédigé puis voté par la CNEC : **« L'Enseignement catholique encourage la création de dispositifs d'accueil de la Petite Enfance, considérant qu'il est de sa mission de travailler à une éducation pour tous, dès le plus jeune âge ».**

Orientations de l'Enseignement catholique pour l'accueil de la Petite enfance, article 1, CNEC, 4 juillet 2008

Le CODIEC de Vendée (Comité diocésain) a réactualisé son projet diocésain. La promulgation de celui-ci en mai 2009, retient plus concrètement une orientation particulière concernant les moins de trois ans : **« L'expertise éducative de l'Enseignement catholique dans l'accueil des jeunes enfants encourage les innovations pour contribuer à une première socialisation réussie au sein d'un établissement et d'une communauté éducative ».**

Là où l'initiative de création de structure n'est pas possible, les responsables de la communauté éducative où leurs représentants sont vivement encouragés à se rapprocher des élus et de d'autres partenaires, afin de rechercher ensemble les moyens de faire prendre en compte les besoins des familles ainsi que leurs attentes éducatives.

Les demandes précises de familles adressées à l'école Notre Dame pour l'accueil d'enfants de deux ans, ne pouvant être prises en compte par la structure scolaire, il convient de rechercher une autre solution pour un accueil éducatif au service du bien des enfants.

Après l'évaluation des besoins des familles, la rencontre avec les élus, l'évaluation des besoins non couverts par le multi accueil communal et par l'offre des assistantes maternelles, il apparaît qu'il n'existe pas de solution suffisante, ni de projet initié localement par d'autres partenaires. Le Conseil d'établissement réfléchit alors à l'innovation.

La création d'une association est envisagée par les responsables de la communauté éducative de l'école Notre Dame. Des statuts sont adoptés. Le premier objectif de l'association consiste à étudier la faisabilité de la création d'une structure d'accueil pour jeunes enfants dont **le projet éducatif plaçant l'intérêt de l'enfant au centre du dispositif, s'appuiera sur le Projet d'Etablissement de l'école Notre Dame.**

Les administrateurs seront les interlocuteurs directs et identifiables par les divers partenaires institutionnels et financiers. Si la faisabilité est vérifiée, l'association sera le support juridique de **la structure d'accueil Petite Enfance, considérée comme la meilleure solution pour étendre la mise en œuvre du projet de l'école « dénomination », dans le même esprit de service de la personne et la même philosophie.**

Ce préambule veut garantir que les administrateurs et les acteurs trouvent dans ce texte les repères historiques et institutionnels pour **garantir le sens** dans la création et la conduite du projet, et pour entreprendre ultérieurement les évolutions devenues nécessaires.

Fait à ..., le 20..

M...
Président(e)